

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE SAMEDI 23 MAI 2020 À 10H00
SALLE DU CONSEIL - CLOS BABUTY

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance ;

Il sera lu pendant la séance du Conseil, la charte de l'élu local.

1 - PROJETS DE DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

N°2020-016 : Election du Maire

N°2020-017 : Création du nombre de postes d'adjoints

N°2020-018 : Election des d'adjoints

N°2020-019 : Délégations consenties au Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N°2020-020 : Délégation consentie au Maire pour ester en justice

RESSOURCES HUMAINES

N°2020-021 : Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

FINANCES

N°2020-022 : Indemnités de fonction des élus municipaux

2 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

Affiché le lundi 18 mai 2020

Le Maire,

Guillaume MATHELIER

